AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ACCUEIL, 5e année

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication 9 octobre 2026	**Étape 1 (20 %)** 19 novembre 2026	**Étape 2 (20 %)** 25 février 2027	**Étape 3 (60 %)** 10 juillet 2027
Français	**Sommaire des apprentissages faits et du comportement**			
Lire (40 %)		✓	✓	✓
Écrire (40 %)		✓	✓	✓
Communiquer oralement (20 %)		✓	✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (20 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Art dramatique (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)			✓	✓

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précisions

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.